

COMPAGNIE DES EAUX DU SAHEL (TUNISIE)

Tunisie
Cie des eaux du Sahel
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 22 février 1904)

Cette société, dont le siège administratif est à Paris, rue de Clichy, 43, est au capital de 1 million. Elle a pour objet l'exploitation de la concession des eaux d'Ouelet-bou-Hafna pour l'alimentation du Sahel de Sousse, accordée à M. Émile Barthe, administrateur délégué de la Société métallurgique du Périgord.

Les premiers administrateurs de cette société sont MM. Émile Barthe, Henri Buchot, Paul Hackenberger, Alfred Lindeboom ¹, Fernand Raty.

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mars 1906)

La Compagnie des eaux du Sahel (Tunisie), ayant son siège à Tunis, est, à partir du 1^{er} mars 1906, abonnée au timbre pour 4.000 obligations 4 p. 100, n^o 1 à 4.000, d'une valeur nominale de 500 fr.

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 mai 1907)

La Compagnie des Eaux du Sahel, ayant son siège à Tunis, est depuis le 1^{er} février 1907, abonnée au timbre pour 2.000 obligations 4 %, numéros 4001 à 6000, d'une valeur nominale de 500 fr. (*Journal officiel* du 30 mai 1907.)

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1908)

La Compagnie des Eaux dit Sahel, ayant son siège à Tunis, est, depuis le 18 février 1908, abonnée au timbre pour 2.000 obligations 4 %, numéros 6.001 à 8.000, d'une valeur nominale de 500 fr. (*Journal officiel* du 9 avril 1908).

Publications relatives aux émissions et introductions

¹ Alfred Lindeboom (1873-1934) : ingénieur E.C.P., fondateur en 1899 de la Compagnie française du Congo occidental. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Cie_du_Congo_Occidental.pdf

Cie des Eaux de Sahel (Tunisie).
Société au capital de 1 million de francs, divisé en 2.000 actions de 500 fr.,
ayant son siège social à Tunis et son siège administratif à Paris, 43. rue de Clichy
Notice sur la constitution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 novembre 1908)

M. H. de Caladon, secrétaire général de la Compagnie des Eaux de Sahel, a, conformément à la loi du 30 janvier 1907, fait insérer au *Bulletin annexe au Journal officiel* des 8 juillet 1907 et 9 novembre 1908, une notice sur la constitution de ladite société, formée pour une durée de 50 années, à compter du 26 janvier 1904. Cette notice indique les articles fondamentaux des statuts déposés chez M^e Durant des Aulnois, notaire à Paris, le 16 janvier 1904, publiés dans les *Petites Affiches* du 17 février 1904 et analysés par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro du 17 mars 1904. Elle fait savoir que les actions sont toutes entièrement libérées et que le gouvernement tunisien garantit 4,40 % d'intérêts et l'amortissement au même taux du capital de premier établissement. D'autre part, elle rappelle que la Compagnie a été autorisée par le gouvernement tunisien à créer 8.000 obligations de 500 fr. remboursables en 47 ans, à dater du 1^{er} janvier 1908. Cette émission a été votée par l'assemblée extraordinaire du 27 octobre 1905 et il lui a été affecté un privilège sur le produit des eaux et sur la garantie du gouvernement. La notice publiée le 9 novembre 1908 fait connaître enfin que le bilan au 31 décembre 1907 a été établi comme suit :

ACTIF

Travaux de premier établissement	6.575.330 79
Prime de remboursement des obligations	225 000 00
Cautionnement (Rente tunisienne)	68.384 95
Valeurs mobilières (Rente tunisienne)	70.366 50
Titres en dépôt	12.500 00
Caisses et banques	819.735 08
Débiteurs divers	175.041 93
	7.946.359 02

PASSIF

Capital	1.000.000 00
Obligations	3.750.000 00
Subvention du gouvernement tunisien	2.400.000 00
Créditeurs divers	646.751 78
Coupons obligations (1 ^{er} janv. 1908)	60.963 25
Profits et pertes	88.643 99
	7.946.359 02

Suivant décision de la Chambre syndicale des agents de change, publiée par la *Cote de la Bourse et de la Banque* dans son numéro du 18 novembre 1908, les actions, et les obligations de la Cie des Eaux de Sahel, ont été admises à dater d'aujourd'hui aux négociations de la Bourse au comptant (2^e partie du bulletin de la Cote officielle) (N. D. L. R.).

AVIS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES AGENTS DE CHANGE
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 avril 1910)

À partir du 4 avril présent mois, les 500 obligations nouvelles de 500 fr. 4 %, numéros 7501 à 8000, de la Compagnie des Eaux du Sahel tunisien, seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant.

Ces titres seront inscrits à la 2^e partie du Bulletin de la Cote sous la même rubrique que les obligations anciennes.

Par suite, le nombre des obligations de ladite Société, négociables sur notre marché, se trouve porté de 7.500 à 8.000.

Eaux du Sahel
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1912)

La Société a réalisé, en 1911, un produit total de 400.164 francs et un bénéfice net de 99.790 francs, contre 96.522 francs en 1910. après déduction des amortissements et prélèvements statutaires.

EAUX DU SAHEL
(*Le Courrier*, 6 décembre 1915)

Le bénéfice est de 99.057 fr.

EAUX DU SAHEL (TUNISIE)
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 11 août 1916)

Les bénéfices nets obtenus par la Compagnie des Eaux du Sahel (Tunisie) en 1915 s'élèvent à 93.509 71 contre 99.057 20 en 1914. Il a été décidé de répartir un dividende de 31 francs par action de capital et de 9 francs par action de jouissance comme précédemment.

TUNISIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juin 1919)

COMPAGNIE DES EAUX DU SAHEL. — Le dividende de 1918 a été fixé à 34 francs par action capital et 12 francs par action de jouissance. Deux acomptes d'ensemble 22 francs ayant déjà été payés le solde sera mis en 1919, en même temps du 1^{er} semestre 1919.

TUNISIE
(*L'Information financière, économique et politique*, 21 mai 1920)

COMPAGNIE DES EAUX DU SAHEL. — Cette Compagnie convoque une assemblée extraordinaire pour le 15 juin, en vue de sa dissolution anticipée par suite du rachat prévu de la concession par le gouvernement tunisien.

Eaux du Sahel
(Cote de la Bourse et de la banque, 17 juin 1920)

L'assemblée générale tenue le 15 courant, a approuvé les comptes de l'exercice 1919, se soldant par un bénéfice de 95.396 fr. Le dividende, payable dès maintenant, a été fixé à 20 fr. 40 net par action de capital et 11 fr. 30 par action de jouissance.

Compagnie des Eaux du Sahel
(La Journée industrielle, 20 novembre 1920)

Les résultats de l'exploitation pendant le dernier exercice sont sensiblement identiques à ceux du précédent. Le gouvernement tunisien a maintenu sa décision de racheter à cette compagnie sa concession à la date du 1^{er} janvier 1920. La période d'exploitation est donc définitivement close et les différents services de cette compagnie ont été livrés à l'Administration.

L'assemblée extraordinaire a prononcé la mise en liquidation et la dissolution de la compagnie. Les bénéfices du dernier exercice s'élèvent à 95.396 francs.

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(La Journée industrielle, 16 février 1923)

Société Compagnie des Eaux du Sahel, ayant son siège à Tunis, est à partir du 18 février 1923, désabonnée au timbre pour 2.000 obligations 4 %, nos 6001 à 8000 d'une valeur nominale de 500 fr. (*Journal officiel* du 14 février.)

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(La Journée industrielle, 27 février 1924)

La Compagnie des Eaux du Sahel ayant son siège à Tunis, est, à partir du 1^{er} mars 1924, désabonnée au timbre pour 4.000 obligations 4 %, nos 1 à 4.000, d'une valeur nominale de 500 fr. (*Journal officiel* du 26 février 1924).

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(La Journée industrielle, 27 janvier 1925)

La Société Compagnie des Eaux du Sahel, axant son siège a Tunis, est, à partir du 1^{er} février 1925, désabonnée au timbre pour 2.000 obligations 4 %, nos 4001 à 6000, d'une valeur nominale de 500 francs fr. (*Journal officiel* du 27 janvier 1925).

VALEURS ÉTRANGÈRES
Abonnements et désabonnements au Timbre
(*La Journée industrielle*, 22 juin 1927)

La Société Compagnie des Eaux du Sahel, avant son siège à Tunis, a cessé, à partir du 2 mars 1925, d'être abonnée au timbre pour 2.000 actions, nos 1 à 2000, d'une valeur nominale de 500 fr. (*Journal officiel* du 21 mai 1927).

LES HOMMES DE M. KREUGER
M. Albert Galicier
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1932)

Adm. Eaux du Sahel
